



COVID-19

Éleveurs d'ovins et de caprins laitiers et de boucherie, protégez-vous

et limitez la propagation de la COVID-19!

La présente fiche décrit les principales recommandations des autorités sanitaires québécoises en les accordant à la réalité des entreprises ovines et caprines du Québec.

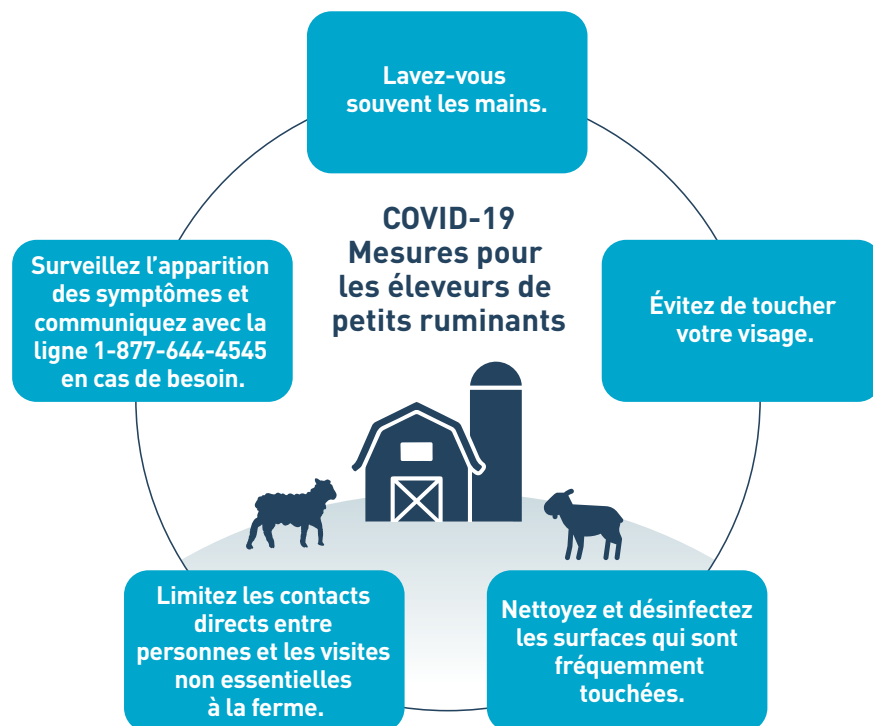
Référez-vous toujours aux recommandations de l'**Institut national de santé publique du Québec (INSPQ)** et de la **Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST)** pour obtenir une description exhaustive et à jour des mesures mises en avant par ces organisations. Consultez notamment la **Trousse d'outils pour le secteur de l'agriculture** de la CNESST. De même, consultez le site Web du **ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ)** pour prendre connaissance de la foire aux questions qui a été préparée au sujet de la COVID-19 en relation avec le domaine agricole.

Parmi les points importants, accordez une attention particulière aux **personnes vulnérables** sur votre entreprise.

Symptômes de la COVID-19

- Fièvre.
- Toux.
- Difficultés respiratoires.
- Fatigue extrême.
- Somnolence et confusion.
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût.

Demandez aux membres de la famille et aux employés **de surveiller et de signaler l'apparition de tout symptôme compatible avec la COVID-19**. Nous vous invitons à consulter et à imprimer cette fiche d'**aide à la décision**.



Mesures d'adaptation si la distanciation est impossible

Si la distanciation physique entre les personnes est impossible, des mesures d'adaptation doivent être envisagées et mises en œuvre (ex.: pour le travail dans la salle de traite, pour les pesées, pour la tonte des animaux, pour les échographies, etc.) :



- Favoriser le port du masque et d'une protection oculaire ou une visière,
- Planifier une plus haute fréquence du lavage des mains,
- Former de petites équipes de travail stables et homogènes,
- Éviter le partage d'équipement, de matériel, d'outils, etc.,
- Limiter les interactions au strict nécessaire,
- Nettoyer ou changer les vêtements et prendre une douche après avoir travaillé à proximité d'une autre personne.

Conseils et recommandations

Parce qu'il faut poursuivre les activités de la ferme malgré le contexte particulier engendré par la pandémie de la COVID-19, le tableau qui suit détaille des conseils et des recommandations pour adapter vos pratiques et vos façons de faire et pour respecter les mesures sanitaires en fonction des différentes activités de nature agricole. Il est à noter que ces recommandations sont applicables aux personnes qui ne vivent pas sous un même toit.

Personnes visées	Intervention à effectuer ou précautions à prendre	Recommandations
Personnel travaillant à la ferme	<p>Observer une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Limiter les contacts entre les membres du personnel et empêcher, sinon restreindre les rassemblements d'employés.</p> <p>Veiller à ce que le personnel ait du savon, de l'eau et des serviettes jetables pour se laver les mains régulièrement.</p>	<p>Répartir les tâches et les périodes de repos pour limiter les contacts entre les employés.</p> <p>Planifier un nettoyage fréquent et la désinfection des aires de service (ex. : surfaces et objets fréquemment touchés ou manipulés, tels que les surfaces fixes, l'équipement, le matériel, les outils et la machinerie).</p> <p>Aménager une ou plusieurs zones de lavage facilement accessibles et inciter au lavage fréquent des mains, de l'équipement et du matériel au besoin.</p> <p>Procéder de façon stricte à l'exclusion du milieu de travail de toute personne montrant des symptômes (voir la fiche d'aide à la décision de l'INSPQ).</p> <p>Définir un plan de remplacement des travailleurs malades.</p>



Personnes visées	Intervention à effectuer ou précautions à prendre	Recommandations
	Rehausser et respecter toutes les règles et consignes de biosécurité courantes dans l'entreprise.	<p>Limiter au maximum l'entrée de nouvelles personnes dans les bâtiments où les contacts rapprochés sont plus fréquents.</p> <p>Prévoir d'avoir à disposition le matériel de biosécurité :</p> <div data-bbox="971 619 1409 1150" style="border: 1px solid black; border-radius: 15px; padding: 10px;"><ul style="list-style-type: none">• Bottes jetables ou couvre-chaussures,• Survêtements (jetables ou non),• Gants,• Savon et eau, gel ou liquide désinfectant,• Masques et lunettes, visières,• Poubelles réservées aux articles contaminés,• Sacs poubelles pour les vêtements souillés.</div> <p>Poser l'affiche d'interdiction de circuler à l'entrée du bâtiment. Consulter aussi la fiche sur les règles de biosécurité du Centre d'expertise en production ovine du Québec (CEPOQ).</p> 
Fournisseurs d'aliments et d'intrants	<p>Empêcher toute interaction avec les livreurs; sinon, observer une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Faire en sorte que le livreur ou le chauffeur ne pénètre pas dans les bâtiments de la ferme.</p>	<p>Désigner un endroit précis qui soit facilement accessible et idéalement situé à l'extérieur du bâtiment d'élevage pour recevoir les intrants.</p> <p>Planifier les livraisons avec le meunier.</p> <p>Établir et respecter un calendrier des livraisons afin d'éviter les livraisons d'urgence.</p> <p>Demander des versions électroniques des bons de réception ou installer une boîte aux lettres pour la remise des documents.</p>



Personnes visées	Intervention à effectuer ou précautions à prendre	Recommandations
Vétérinaires et autres personnes-ressources	<p>Observer une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Limiter à l'essentiel les visites des spécialistes, des professionnels et des personnes-ressources.</p> <p>Pour les contacts rapprochés de longue durée, prendre des mesures additionnelles.</p> <p>Suivre les recommandations de l'INSPQ.</p>	<p>Les vétérinaires et les personnes-ressources qui sont appelés à venir dans l'entreprise pour y fournir un service doivent être exempts de symptômes. Il importe de vérifier cette information avant qu'ait lieu la visite.</p>
Collecte du lait	<p>Quitter la laiterie pour éviter les contacts rapprochés avec le transporteur.</p> <p>Si cela est vraiment nécessaire, parler au transporteur à l'extérieur de la laiterie en maintenant une distance sécuritaire, soit au moins deux mètres.</p> <p>Fournir du savon et du papier essuie-mains en quantité suffisante pour que le chauffeur puisse se laver les mains.</p>	<p>Tant pour la santé du transporteur que pour celle du producteur, veiller à appliquer les mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Se laver les mains avant et après le ramassage du lait,• Nettoyer et désinfecter les surfaces qui ont été touchées,• Jeter ou nettoyer le matériel utilisé,• Prévoir le port du masque et d'une protection oculaire ou de la visière. <p>Pour plus d'information, consulter le bulletin spécial des Producteurs de lait de chèvres du Québec.</p>
Entrée et sortie des animaux de la ferme (agneaux, chevreaux, animaux reproducteurs)	<p>Maintenir une distance minimale de deux mètres avec le transporteur.</p> <p>Limiter les contacts.</p>	<p>Si possible, limiter la fréquence des déplacements.</p> <p>Aménager une section pour y mettre les animaux avant le chargement ou après le déchargement.</p> <p>Aménager un quai de chargement pour améliorer l'efficacité des opérations.</p>

Personnes visées	Intervention à effectuer ou précautions à prendre	Recommandations
Construction et entretien des bâtiments	<p>Observer une distance minimale de deux mètres entre les personnes.</p> <p>Veiller à mettre de l'eau et du savon à la disposition des travailleurs.</p> <p>Suivre les recommandations de l'INSPQ et de la CNESST.</p>	<p>Si une pièce d'équipement doit être réparée, la déplacer à l'extérieur de la bergerie ou de la chèvrerie, si cela est possible, et la nettoyer avant et après l'intervention.</p> <p>Aménager une salle de lavage facilement accessible.</p> <p>Prévoir une aire de repos et une salle de toilette, qui seront nettoyées et désinfectées fréquemment.</p>

En ce qui concerne les animaux

À ce jour, aucun bétail n'a été infecté ou n'est devenu malade à cause de la COVID-19. Certaines données suggèrent que les chats, les chiens, les visons et les furets peuvent être infectés par la COVID-19. Selon l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), il n'y a aucune preuve qui laisse entendre que les animaux infectés par les humains jouent un rôle dans la propagation de cette maladie. C'est une question qui continue d'être l'objet d'études. Cliquez [ici](#) pour obtenir plus de renseignements.

Pour plus ample information sur la biosécurité à la ferme, consultez les guides de planification de la biosécurité du Canada pour les [producteurs caprins](#) et les [producteurs ovins](#).

Une initiative de la Table sectorielle en productions animales du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, avec l'appui des organisations suivantes : Les Éleveurs d'ovins du Québec, les Producteurs de lait de chèvres du Québec et le Regroupement des éleveurs de chèvres de boucherie du Québec.